

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 19 avril 2022, à 19h00, au Centre Primevère à Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Marie-Claude Ayotte, conseillère, Benoit Desrochers, conseiller, Olivier Guilbert Choinière, conseiller, Pierre Coutu, conseiller, Serge Perreault, conseiller, Josée Leclair, conseillère, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Est aussi présente : Catherine Haulard, Directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Louis Bérard, Maire, constate le quorum à 19h00, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2022-04-082

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Greffé
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 mars 2022
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 7 avril 2022
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer
 - 4.2 InterClôtures Arboît – Terrain Travaux publics
 - 4.3 Place aux jeunes d'Autray
 - 4.4 Équipements Leiko Inc
5. Période de questions
6. Direction et ressources humaines
 - 6.1 Résolution 2022-03-061 - Amendement
7. Urbanisme et développement économique
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis
 - 7.2 C.C.U. – Lot 4 782 301
 - 7.3 Comité de démolition – 2721, Rang de la Chaloupe
8. Loisirs et Parcs
9. Hygiène du milieu et environnement
10. Travaux publics
11. Sécurité publique
12. Avis de motion
13. Règlements

- 13.1 Règlement 508-2020 – Stratégie d'économie d'eau potable (Final)
- 13.2 Règlement 497-2019-1 – Code d'éthique et déontologie élus (Final)

14. Administration

- 14.1 Comité Image et revitalisation – Nomination
- 14.2 Rôle triennal 2023-2025 - Équilibrage
- 14.3 M.M.Q. – Autorisation modifications
- 14.4 MRC d'Autray – PAC Rural (Marché fermier)
- 14.5 MRC d'Autray – PAC Rural (Soirées cinéma)
- 14.6 Association Canadienne de la santé mentale – Proclamation
- 14.7 Commission municipale – Dossier 68829-001
- 14.8 Attestations formation en éthique des élus – Dépôt
- 14.9 PAVL – 2021-52030-14-0490

15. Rapports des membres du conseil

16. Varia

17. Période de questions

18. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

3. GREFFE

2022-04-083

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 mars 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 21 mars 2022.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Serge Perreault

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 21 mars 2022.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-084

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 7 avril 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 7 avril 2022.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Benoît Desrochers

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 7 avril 2022.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

4. TRÉSORERIE

2022-04-085

4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés et comptes à payer, représenté par les chèques numéros 8563 à 8595, au montant de 307,184.31\$ couvrant la période du 21 mars 2022 au 19 avril 2022.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-086

4.2 InterClôtures Arboît – Terrain Travaux publics

ATTENDU QUE le conseil municipal entreprend le nouvel aménagement du terrain des Travaux publics;

ATTENDU QUE le périmètre du terrain doit être délimité par l'installation d'une clôture afin d'assurer la sécurité de tous.

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat à InterClôtures Arboît au montant de 43,516.62\$ plus taxes, le tout selon l'offre de services en annexe pour en faire partie intégrante, et appliquer la dépense au g/l prévu au budget.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-087

4.3 Place aux jeunes d'Autray

ATTENDU QUE le Carrefour Jeunesse Emploi est l'organisme promoteur du programme Place aux jeunes sur le territoire d'Autray;

ATTENDU QUE les services et activités offerts aux jeunes diplômés permettent d'attirer et de maintenir dans nos milieux, ces jeunes travailleurs qualifiés, contribuant à l'essor économique de notre région.

Il est proposé par Marie Claude Ayotte

Il est résolu :

D'APPROUVER une contribution financière de 150\$ pour Place aux Jeunes d'Autray.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-088

4.4 Équipements Leiko Inc

ATTENDU QUE nos employés effectuent divers travaux d'excavation ou de tranchée pour construire, réparer ou entretenir les chaussées, les ponceaux, les réseaux souterrains d'aqueduc et d'égout, etc.

ATTENDU QUE les tâches liées à ces travaux comportent des dangers sérieux pour les travailleurs si l'on n'intègre pas des moyens de prévention afin d'éliminer ou de contrôler ces dangers.

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat d'achat d'une cage ajustable à Équipements Leiko Inc au montant de 18,150\$ plus taxes, le tout selon l'offre de services en annexe pour en faire partie intégrante.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

2022-04-089

6.1 Camp de jour – Embauche du personnel

CONSIDÉRANT la résolution 2022-03-061 a été adoptée lors de la séance du conseil du 21 mars 2022.

Il est proposé par Marie-Claude Ayotte

Il est résolu :

D'APPROUVER l'amendement de la résolution 2022-03-061 :

Cassandra Caron-Beauregard	Coordonnatrice	Taux horaire 18\$
Noémie Mondoux	Animatrice	Selon la convention collective
Jade Mirandette	Animatrice	Selon la convention collective
Lauralie Gravel	Animatrice	Selon la convention collective

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2022-04-090

7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

M. Louis Bérard se retire de la salle du conseil municipal.

2022-04-091

7.2 C.C.U. – Lot 4 782 301

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 782 301 ont déposés une demande de construction qui contrevient aux règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en Urbanisme a analysé la demande basée sur le Règlement 515-2021 – Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation du projet sous les conditions suivantes :

1. Utilisation du bois d'ingénierie ou de bois ignifuge de même couleur que celles proposées, soit blanc arctique et érable, en remplacement du revêtement de

- fibrociment. (Voir art. 3.1.5.5 et 3.2.3.7 code du bâtiment) Des produits satisfaisants à CAN/ULC-S134 sont disponibles et acceptés sur le marché;
2. Utilisation de structure en aluminium et d'une surface en bois pour les balcons;
 3. Limité les surfaces vitrées aux fenêtres et portes;
 4. Système de collection des eaux de surface au niveau de l'asphalte;
 5. Emplacement de la remise et du stationnement arrière hors de la bande riveraine;
 6. Revitalisation de la bande riveraine avec des arbustes indigènes conforme aux recommandations du RAPPEL;
 7. Un arbre planté par 20 mètres carré de verdure excluant la bande riveraine.

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

D'ACCEPTER le projet selon les recommandations du C.C.U. Ces conditions (1-7) devront être reflétées sur les plans avant l'émission des permis et exécutées en leur entièreté sinon le projet sera jugé non-conforme et la municipalité pourra entreprendre toute procédure afin d'assurer le respect de l'intégralité des conditions (1-7) énumérées à la présente résolution.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

M. Olivier Guilbert Choinière se retire de la salle du conseil municipal

2022-04-092

7.3 Comité de démolition – 2721, Rang de la Chaloupe

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 2721, Rang de la Chaloupe ont déposés une demande de démolition du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de démolition a analysé la demande basée sur le Règlement 494-2019 – Règlement sur les démolitions;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est dans un état vétuste et présente un danger pour ses occupants et que pour ces raisons le Comité de démolition recommande l'octroi du permis de démolition.

Il est proposé par Pierre Coutu

Il est résolu :

D'ACCORDER l'émission du permis de démolition pour le bâtiment principal existant du 2721, Rang de la Chaloupe.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

M. Louis Bérard et M. Olivier Guilbert Choinière réintègre leurs sièges

8. LOISIRS ET PARCS

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. TRAVAUX PUBLICS

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. AVIS DE MOTION

13. RÈGLEMENTS

2022-04-093

13.1 Règlement 523-2022 – Stratégie d'économie d'eau potable (Final)

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 523-2022 – Stratégie d'économie d'eau potable.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-094

13.2 Règlement 497-2019-1 – Code d'éthique et de déontologie des élus (Final)

Il est proposé par Josée Leclair

Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 497-2019-1 – Code d'éthique et de déontologie des élus.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

14. ADMINISTRATION

2022-04-095

14.1 Comité Image et revitalisation – Nomination

CONSIDÉRANT les orientations 2021-2024 de la municipalité à savoir la revitalisation du noyau villageois, la relance économique et la valorisation du patrimoine bâti;

ATTENDU l'intérêt du conseil en faveur de la mobilisation citoyenne et des jeunes du milieu.

Il est proposé par Josée Leclair

Il est résolu :

DE CONFIRMER la nomination de Xavier Perreault.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-096

14.2 Rôle triennal 2023-2025 - Équilibrage

ATTENDU QUE le nouveau rôle triennal sera déposé en septembre 2022.

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

DE CONFIRMER que le conseil municipal de Sainte-Élisabeth demande l'équilibrage du rôle triennal 2023-2025.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-097

14.3 M.M.Q. – Autorisation modifications

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissances des modifications demandées à la Mutuelle des Municipalités du Québec.

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

Le conseil municipal de Sainte-Élisabeth autorise les modifications demandées à la Mutuelle des Municipalités du Québec (MU52030).

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-098

14.4 MRC d'Autray – PAC Rural (Marché fermier)

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

Il est résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth confirme sa participation financière pour le projet «Marché fermier» avec la MRC de D'Autray dans le cadre du PAC rural à raison de 40% du montant total.

QUE Mme Jessica Audet, directrice générale adjointe soit et est autorisée à déposer la demande et à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-099

14.5 MRC d'Autray – PAC Rural (Soirées cinéma)

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth confirme sa participation financière pour le projet «Soirées cinéma» avec la MRC de D'Autray dans le cadre du PAC rural à raison de 40% du montant total.

QUE Mme Jessica Audet, directrice générale adjointe soit et est autorisée à déposer la demande et à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-100

14.6 Association Canadienne de la santé mentale – Proclamation

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

Il est proposé par Marie Claude Ayotte

Il est résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-101

14.7 Commission municipale – Dossier 68829-001

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Élisabeth a adopté la résolution 2022-02-034 mandatant M. Louis Bérard, maire et Mme Catherine Haulard, directrice générale à représenter la Municipalité devant la Commission municipale du Québec dans le dossier de Sainte-Geneviève-de-Berthier;

ATTENDU QUE la CMQ nous offre une médiation afin de trouver une solution pour une entente intermunicipale.

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

D'ACCEPTER la médiation au dossier 68829-001.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-102

14.8 Attestations formation en éthique des élus - Dépôt

CONSIDÉRANT l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

La directrice générale confirme que les Formulaires de déclaration de formation en éthique et déontologie des élu.es suivants seront transmis à la Commission municipale du Québec :

M. Benoît Desrochers, conseiller

M. Olivier Guilbert-Choinière, conseiller

M. Pierre Coutu, conseiller

M. Serge Perreault, conseiller
Mme Josée Leclair, conseillère

2022-04-103

14.9 PAVL – 2021-52030-14-0490

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth a obtenu une subvention supplémentaire de 120,443\$ pour la réfection du Rang Frédéric.

Il est proposé par Pierre Coutu

Il est résolu

QUE le montant de 120,443\$ soit réservé à l'entretien du réseau.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

15. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil font rapport de leurs activités

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-04-104

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu

QUE la présente séance soit levée à 20h00.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité